

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

**COMMUNE
DE FLOIRAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC**

Séance du 6 avril 2021

Objet

**Bilan annuel des
acquisitions et des
cessions
immobilières –
année 2020**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 30 mars 2021 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

**M. BOURIGAULT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN –
M. CAVALIERE – Mme CHEVAUCHERIE – M. IGLESIAS – Mme BARBOT –
M. MEYRE – M. DESCLAUX DE LESCAR – Mme SABI – M. DROILLARD –
Mme GRENOUILLEAU – Mme BIJOUX – Mme BONNAL – M. BAGILET –
Mme PROUHET – M. BUNEL – M. SAILHAN – Mme DURLIN – M. ASFOR –
Mme ADENIS – M. JUIF – Mme FRENEL – M. CALT – Mme ARNOLD –
Mme CASTAGNET – M. LEDOUX – M. DANDY**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. MEHERZI à M. BOURIGAULT - Mme SOLA à Mme CHEVAUCHERIE
M. SINSOU à M. CALT**

M. Pascal CAVALIERE a été nommé secrétaire de séance

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes, et les établissements publics, qui stipule que « toute créance Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 prévoit que les Collectivités Territoriales délibèrent tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières.

En 2020, le Conseil municipal s'est prononcé sur une cession immobilière mais sur aucune acquisition immobilière ni échange foncier :

Cessions immobilières : Parcelle AE 78 – 30 Rue Paul Gros (valeur vénale : 111 000 €)

Acquisitions immobilières : Néant

Echanges fonciers : Néant

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2241-1 ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative, Agenda 21 réunie en date du 23 Mars 2021 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré

PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2020.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 7 avril 2021

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 33
Pour : 33
Contre
Abstention :



Le Maire,